

Revue critique
de l'actualité scientifique internationale
sur le VIH
et les virus des hépatites

n°42 - janvier-février 96

Trois brochures sur les traitements de substitution

Bertrand Lebeau

Médecins du Monde (Paris)

<p>«Pharmaciens et toxicomanes – prévention des risques infectieux, traitements de substitution» 32 pages Service de l'information et de la communication Direction générale de la santé</p>	<p>«Médecins et toxicomanes – traitements de substitution des pharmaco-dépendances aux opiacés» Service de l'information et de la communication Direction générale de la santé</p>	<p>«Le traitement par la méthadone» Service de l'information et de la communication Direction générale de la santé</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le ministère de la santé vient de prendre l'initiative d'éditer trois brochures. La première, destinée aux toxicomanes, est intitulée «Le traitement par la méthadone»; la deuxième, aux médecins, a pour titre «Médecins et toxicomanes, traitements de substitution des pharmaco-dépendances aux opiacés», la troisième -de loin la plus épaisse-, à destination des pharmaciens, s'intitule «Pharmaciens et toxicomanes, prévention des risques infectieux, traitements de substitution». Cette dernière aborde, outre la question de la délivrance des traitements de substitution, celle de l'accès aux seringues stériles, aux Stéribox et aux préservatifs.

L'initiative est heureuse, d'autant que les textes ont été plutôt bien rédigés, dans un langage clair et compréhensible. On regrettera seulement que la brochure destinée aux patients ne comporte pas de préface, écrite par exemple par le responsable d'un groupe d'autosupport, alors que celle qui est destinée aux médecins porte la double marque du

professeur Jean-François Girard, directeur général de la santé, et du professeur Bernard Glorion, président du Conseil national de l'ordre des médecins, et que celle des pharmaciens est, elle aussi, doublement préfacée par Jean-François Girard et Jean Parrot, président du conseil de l'ordre des pharmaciens. Ajoutons que la brochure destinée aux usagers commence par un retentissant «Vous êtes dépendant majeur des opiacés» qui n'est pas nécessairement très rassurant! Dernier hic: il semble bien difficile de se procurer ces trois brochures dont les tirages ont manifestement été insuffisants. Preuve, pour les seuls mauvais esprits, bien sûr, que nous ne sommes pas encore sortis de la politique des bouts de chandelle.

Première remarque: à la lecture de ces officielles brochures, que de chemin parcouru en trois ou quatre ans sur la question de la prévention et des soins aux toxicomanes. A ce rythme, nous allons bientôt pouvoir donner des leçons à nos amis hollandais, anglais ou suisses! On peut toujours rêver! Mais ce n'est pas par hasard si Bernard Glorion parle d'«expérience novatrice», si Jean Parrot évoque, rien moins, «une révolution culturelle», la brochure destinée aux pharmaciens ajoutant même que les initiatives prises en matière de seringues devraient «transformer radicalement la relation toxicomanes-pharmaciens».

Bref, tant en matière d'accès aux seringues que de traitements de substitution, notre pays a fini, après bien des polémiques, par adopter la réduction des risques sanitaires et sociaux liés à l'usage de drogues. Si l'on devait noter quelques inexactitudes, on les trouverait en page 9 de la brochure Médecins, où il est indiqué que le dextromoramide (Palfium) induirait «un risque léthal majeur» alors que le risque de ce produit est essentiellement lié au détournement de sa forme comprimé par les toxicomanes, et non à la forme ampoule, dont on sait que certains grands dépendants aux opiacés ont pu faire de vertigineuses consommations. Cela étant, il est clair que le dextromoramide ne constitue pas un produit de substitution satisfaisant. De même, il est indiqué, page 12 de la brochure Médecins, que le sulfate de morphine ne bénéficiera pas d'une A.M.M. «du fait de sa dangerosité». Là encore, on confond le produit avec le détournement à des fins d'injection d'une galénique sous forme de gélules (Skénan) ou de comprimés (Moscontin), preuve que la question de la galénique des produits mérite une authentique réflexion.

On ne fera pas l'injure au lecteur de Transcriptase de lui rappeler les cadres légaux de la prescription de la méthadone, initiée en centres de soins spécialisés avec possibilité d'une prorogation en ville, le médecin de ville et le pharmacien étant identifiés, et le produit étant prescrit sur carnet à souches pour une durée maximale de 7 jours. De même qu'on ne lui rappellera pas que le Subutex (Buprénorphine) est dosé à 0,4 mg, 2 mg et 8 mg, dans des boîtes de 7 comprimés, et est prescrit sur carnet à souches pour une durée maximale de 28 jours, et que tout médecin peut le prescrire en première intention en indiquant sur le bon le nom de la pharmacie délivrant le traitement. On lui demandera, en revanche, lorsqu'il aura entre ses mains ces trois brochures, de se souvenir qu'elles sont le résultat du combat acharné mené par une poignée de «dealers en blouse blanche», de militants de la lutte contre le sida et d'usagers ou ex-usagers de drogues qui peuvent, non sans une certaine fierté, mesurer le chemin parcouru. -

Bertrand Lebeau